
	ORIGINE FRANCE GARANTIE Référentiel sectoriel de délivrance du label	Document	Annexe Spot vidéo	
		Version	V1	
		Date	06/06/2019	

Référentiel Sectoriel SPOT VIDEO

PREAMBULE

Dans le cadre de la réalisation d'un spot publicitaire télévisuel, une entreprise mettant en avant un produit certifié Origine France Garantie dans sa pub télévisuelle a souhaité faire certifier le spot vidéo publicitaire. Après réflexion il a été décidé de mettre en place un référentiel propre à ce type de produit afin d'y adapter les règles de certification d'Origine France Garantie.

CHAMP D'APPLICATION ET DEFINITION

Ce référentiel sectoriel s'applique à tous les spots vidéo réalisés dans le but de :

- Faire la promotion ou la publicité d'un produit obligatoirement certifié Origine France Garantie.
- Film institutionnel sur une entreprise à partir du moment où il n'y a pas de promotion de produits dans le film.
- Œuvre cinématographique court ou long métrage.

Les principes généraux du référentiel, critère A et critère B sont applicables conformément au chapitre 5 du référentiel socle.

Critère A : 50% à 100% du prix de revient unitaire du produit doit être d'origine française. (Salariés sous contrats de droit français, achat d'accessoires, tout achat de matériel prévu spécialement pour le projet).

Critère B : Les caractéristiques essentielles du produit doivent être acquises en France. Pour le cas d'un spot vidéo le schéma ci-dessous doit être respecté :



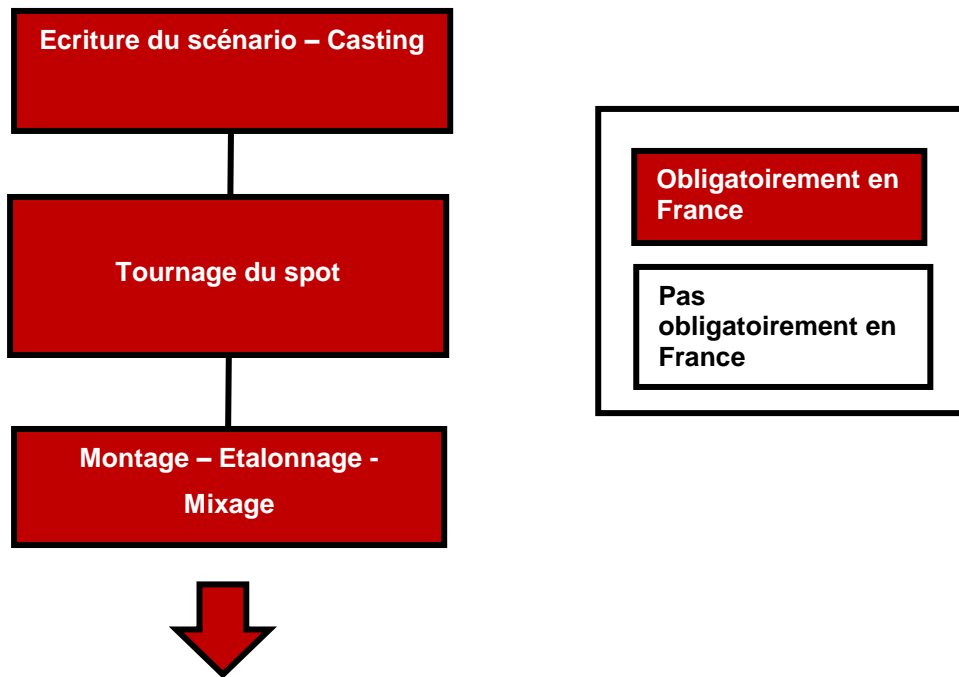
	ORIGINE FRANCE GARANTIE Référentiel sectoriel de délivrance du label	Document	Annexe Spot vidéo	
		Version	V1	
		Date	06/06/2019	

Schéma de fabrication d'un spot vidéo :



SPOT VIDEO PRET A ETRE DIFFUSE

SPECIFICITE METHODE D'AUDIT



Le spot vidéo étant un produit se réalisant une seule fois il n'est pas nécessaire d'étaler l'attestation sur 3 ans. Ainsi il y aura uniquement un audit documentaire et un audit sur site de production à réaliser durant la période de validité de l'attestation. L'attestation de certification sera valable 1 an.

Aucune attestation provisoire ne pourra être émise, l'attestation de certification sera uniquement valable lorsque l'ensemble de l'audit sur site aura été réalisé. La communication autour de la certification Origine France Garantie du spot vidéo ne pourra débuter que lorsque le spot sera terminé et prêt à être diffusé.

Audit documentaire → Audit sur site (délai max de 6 mois) → Attestation définitive.

Un audit documentaire poussé devra être effectué auprès du prestataire de la vidéo pour vérifier les deux critères. Concernant l'audit sur site de production, bien que les 3 étapes de réalisation du spot soient des caractéristiques essentielles du produit il n'apparaît pas indispensable de toutes les auditer sur site.



Ainsi l'audit sur site devra avoir lieu auprès **du prestataire qui réalisera le montage du spot vidéo**. Cet audit permettra également à l'auditeur de vérifier toutes les pièces administratives communiquées lors de l'audit sur dossier de visu.

	ORIGINE FRANCE GARANTIE Référentiel sectoriel de délivrance du label	Document	Annexe Spot vidéo	
		Version	V1	
		Date	06/06/2019	

Documents utiles à la justification des deux critères : Autorisation préfectorale ou municipale de tournage, annonce de casting, facture de prestataires, factures d'éléments de décors, contrat de réservation de studios de tournage et tout autre élément justifiant de l'origine d'un des composants du prix de revient du spot vidéo.

REGLES PARTICULIERES PROPRES AUX SPOTS VIDEOS

- Si le spot fait la promotion d'un produit manufacturé ce **produit doit obligatoirement être certifié Origine France Garantie** pour que le logo OFG puisse apparaître.
- La **sous-traitance en cascade est interdite**. Le prestataire choisi pour réaliser les différentes étapes de réalisation du spot ne peut faire appel à d'autres sous-traitants qui auraient la possibilité de délocaliser à l'étranger les différentes étapes de réalisation.
- Le **lieu de tournage** du spot vidéo doit obligatoirement être **situé sur le territoire français**.
- Si des équipements électroniques (caméras, micros, lumières, etc.) sont achetés spécialement pour réaliser la vidéo, leur origine sera prise en compte dans l'évaluation du critère A. L'origine de matériel loué auprès d'un prestataire pour réaliser la vidéo ne sera pris en compte dans le critère A.
- Les codes NAF à utiliser pour la certification de spots vidéos sont présents dans la **sous-catégorie 59.11B**.

	ORIGINE FRANCE GARANTIE Référentiel sectoriel de délivrance du label	Document	Annexe Spot vidéo	
		Version	V1	
		Date	06/06/2019	

HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DU REFERENTIEL SECTORIEL

Résumé de la modification	Rédacteur	N° Version Cible	Date de la Version
Création du référentiel	J.Vialar	V1	06/06/2019